



## Ateliers juridiques en milieu scolaire

### FICHE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Association loi 1901 Justice & Ville  
Tribunal de Grande Instance  
Rue P Valléry Radot,  
94 000 CRETEIL  
Tél : 01.49.81.19.13 / fax : 09.55.39.13.82  
[www.justiceetville.fr](http://www.justiceetville.fr)

**Établissement** (collège / lycée) : \_\_\_\_\_

Nom du chef d'établissement (pour signature de la convention) : \_\_\_\_\_

**Adresse** : \_\_\_\_\_ **Ville** : \_\_\_\_\_

**MAIL de l'établissement OBLIGATOIRE** : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ REP Quartier prioritaire politique de la Ville (entourer)

**L'association intervient cinq fois dans l'année pour 2 classes par établissement (à partir de la 4ème) lors d'un jour unique pour les 2 classes, choisi par l'établissement (du lundi au vendredi). Chaque séance dure 2 heures.**

#### Classe n° 1 (classe du matin) :

Niveau et nom de la classe : \_\_\_\_\_ Nombre d'élèves : \_\_\_\_\_

Nom du professeur référent : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail de l'enseignant : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Matin (Horaires) : \_\_\_\_\_ Matière enseignée : \_\_\_\_\_

#### Classe n° 2 (classe de l'après-midi) :

Niveau et nom de la classe : \_\_\_\_\_ Nombre d'élèves : \_\_\_\_\_

Nom du professeur référent : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail de l'enseignant : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Après-midi (Horaires) : \_\_\_\_\_ Matière enseignée : \_\_\_\_\_

Merci d'entourer le jour d'intervention retenu :

**LUNDI**

**MARDI**

**MERCREDI**

**JEUDI**

**VENDREDI**

*(Ce jour doit être identique pour les deux classes. Le juriste réalisera un atelier le matin et un autre l'après midi).*

Merci d'indiquer les périodes d'indisponibilités (stages, examens, voyages scolaires...) pour les deux classes :

Merci d'indiquer la période de démarrage souhaitée : \_\_\_\_\_

et la fréquence souhaitée des ateliers (à défaut 1 par mois) : \_\_\_\_\_

*(Il s'agit de simples souhaits que nous essaierons de respecter dans la mesure du possible)*

Merci d'indiquer la liste des thèmes retenus par les enseignants pour les 3 dernières interventions

*(Il n'est pas nécessaire de choisir le même atelier pour les deux classes)*

- |                         |          |
|-------------------------|----------|
| 1. Tableau des peines   | 4. _____ |
| 2. Chronique judiciaire | 5. _____ |
| 3. _____                |          |

Concernant les visites en audiences correctionnelles au TGI de Créteil, les classes suivants les ateliers sont prioritaires mais vous devez également remplir les fiches d'inscription spécifiques. Merci.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'équipe de Justice et Ville,  
la Directrice, Elise GAUTIER-BAKHOUM

Fiche à retourner impérativement au plus tard le **18 septembre 2015** par Fax au 09 55 39 13 82  
ou par courrier ou par mail à :

**JUSTICE ET VILLE, Tribunal de Grande Instance, rue Pasteur Valléry Radot, 94000 CRETEIL**

Mails d'inscription : [direction@justiceetville.fr](mailto:direction@justiceetville.fr) OU [formation@justiceetville.fr](mailto:formation@justiceetville.fr)



## Ateliers juridiques en milieu scolaire

### MODALITES PRATIQUES

#### **INSCRIPTION :**

La fiche d'inscription doit être renvoyée intégralement complétée **au plus tard le 18 septembre 2015** par fax (09.55.39.13.82), par mail ([direction@justiceetville.fr](mailto:direction@justiceetville.fr) ou [formation@justiceetville.fr](mailto:formation@justiceetville.fr)) ou par courrier (Association Justice et Ville, Tribunal de Grande Instance, rue Pasteur Valléry Radot, 94 000 CRETEIL).

Seront examinées prioritairement les demandes présentées par les **établissements situés dans les nouveaux quartiers prioritaires** ou à leurs abords immédiats.

#### **VALIDATION DES ATELIERS :**

Une fois l'établissement sélectionné, l'association enverra une convention à retourner signée dans les meilleurs délais, précisant les engagements réciproques.

Un exemplaire des documents pédagogiques des premiers ateliers sera joint. Il est précisé que les ateliers sont mis à jour chaque été, il faut donc veiller à reprographier la dernière version fournie.

#### **ROLE DES ENSEIGNANTS REFERENTS :**

Même si le soutien de l'action par l'équipe de direction de l'établissement est important, l'engagement de l'enseignant est primordial pour la réussite des ateliers.

L'enseignant doit prévenir sa classe de l'intervention de Justice et Ville.

Il choisit les thèmes des trois derniers ateliers et la fréquence de nos interventions.

Les thèmes des ateliers choisis pourront être modifiés après discussion avec le juriste intervenant.

L'association vous remercie par avance de respecter la propriété intellectuelle des documents fournis.

L'enseignant veille à ce que les documents et matériels soient prêts pour chaque séance.

Il assure la discipline dans sa classe lors des interventions et participe à l'atelier.

Il ne laisse pas le juriste de l'association seul pendant les séances.

Il accueille le juriste et veille à ce que son repas soit pris en charge par l'établissement.

En fin d'année scolaire, il participe, avec un membre de la direction de l'établissement, à la réunion-bilan avec l'association.

#### **RÔLE DE JUSTICE ET VILLE :**

L'association assure les interventions prévues selon les modalités fixées (5 interventions annuelles, 2 classes suivies, un atelier le matin et un atelier l'après-midi).

Dans la mesure du possible, l'association désigne un juriste par établissement. Celui-ci prendra contact avec les enseignants préalablement à sa première intervention.

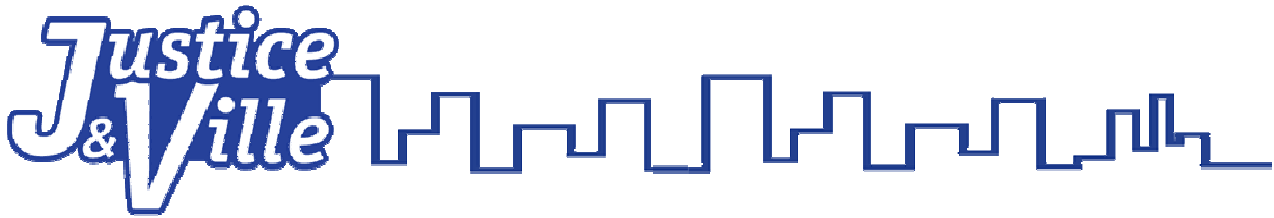
Justice et Ville fait son maximum pour satisfaire les souhaits de dates et de fréquence formulés lors de l'inscription mais ne peut garantir leur pleine satisfaction.

L'association propose pour chaque atelier des documents facultatifs que l'enseignant peut utiliser pour une reprise de l'atelier après la séance.

Nous essayons de répondre le mieux possible aux besoins de nos partenaires, il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter en cas de projet spécifique pour lequel nous pourrions vous aider ou en cas de problème.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'équipe de Justice et Ville,  
la Directrice, Elise GAUTIER-BAKHOUM



## **POINT D'ACCES AU DROIT EN MILIEU SCOLAIRE LISTE DES ATELIERS 2015-2016**

### **ATELIERS IMPOSES :**

**- « Tableau des peines » : échelle des infractions et des peines**

Découverte des infractions, des catégories, des peines encourues et des tribunaux compétents

**- « Chronique judiciaire » : procédure pénale**

Découverte des grandes phases de la procédure pénale : de l'enquête au jugement

### **ATELIERS AU CHOIX :**

**- « Délits en mode mineurs » : justice des mineurs**

Responsabilité pénale personnelle et spécificité de la justice des mineurs

**- « Fabrication de la loi » : procédure législative**

Différentes étapes de la fabrication d'une loi (loi sur la laïcité dans les écoles)

**- « Justice française – Justice américaine » : droit comparé (institutions et procédure)**

Distinction de la justice pénale et civile aux Etats-Unis et en France (procès d'OJ Simpson)

**- « Femme dans tous ces États » : droit comparé (droit de vote, polygamie, mariage homosexuel...)**

Droit des femmes et de la famille dans 5 pays du monde et éléments mondiaux

**- « Droit au corps » : grands principes de la protection juridique du corps humain**

Traitement juridique du corps humain (tatouage, don d'organes, IVG, « bébé-médicament »...

**- « Blog à part » : Internet et les réseaux sociaux**

Internet face à la protection de la vie privée, des données personnelles ; injure et diffamation

**- « Les discriminations, c'est non ! » : les préjugés et la discrimination**

Notion juridique de la discrimination pénale : les critères et les domaines

**- « Justice, mode d'emploi » : compétences des tribunaux et voies de recours**

Différentes formes de justice et tribunaux compétents des ordres judiciaire et administratif

**- « Casier, fichiers et autre secret story » : casier judiciaire et fichiers police**

Identification des différents fichiers Justice et Police ; conséquences juridiques et professionnelles

**- « Jeu sur la liberté d'expression » : jeu de rôles (demandeur, défendeur, juge)**

Reconstitution d'affaires médiatisées mettant en balance la liberté d'expression avec d'autres libertés protégées.